

Mercuriale prononcée par Bernard CAPRASSE Gouverneur du 3 octobre 2005.

**PROVINCE DE LUXEMBOURG
CONSEIL PROVINCIAL**

"LOST, J-S. Bach et J. Morrison, O. Gourmet "

**Discours prononcé par
Monsieur Bernard CAPRASSE,
Gouverneur de la Province,
le 3 octobre 2005**

Table des matières

Considérations liminaires

LOST

Bach et Morrison, Gourmet

L'état des lieux

1. L'Union européenne

A. Les missions

B. La position du Commissaire Jan FIGEL

C. Les programmes européens en matière de culture

2. La Communauté française

3. La Province

A. L'Institutionnel

1. Généralités

2. La Province de Luxembourg

B. La Vie culturelle

1. Les Centres culturels

2. Les Musées

3. Les Festivals

4. L'Académie internationale d'Eté

5. Le Village du Livre de Redu

6. TV LUX, la télévision de proximité

7. Le dynamisme local

Les perspectives d'avenir

1. L'accessibilité

A. La dimension sociale

B. La mobilité

C. Les infrastructures

2. L'ouverture sur le monde

- A. L'espace transfrontalier
- B. Le multilinguisme
- C. Des outils au service de cette ouverture

3. TV LUX, nouvel espace d'expression

4. Une autre dimension ?

5. De la culture à l'enseignement supérieur

Conclusion

CONSIDERATIONS LIMINAIRES

LOST

Lost ! Série culte dans le monde entier. Depuis des mois, des dizaines de millions de téléspectateurs suivent les aventures des 48 rescapés du vol 815 qui s'est écrasé sur une île. Le dernier épisode de la première partie – une suite est annoncée – diffusé en « prime time » par TF1 a été regardé par 7.430.000 français.

Bel hommage à l'exception culturelle tant prisée dans l'hexagone ! Faut-il en effet le préciser ? La série est américaine. Vendue dans une centaine de pays, elle alimente des dizaines de milliers de sites sur internet.

Les producteurs, les scénaristes, les comédiens, les annonceurs jubilent. La mise de départ, septante millions de dollars tout de même, se mue en un « jackpot » planétaire.

Je n'entends pas me livrer à une analyse critique de l'œuvre, ni à la dissection des causes de ce succès universel.

Voici pourquoi j'ai cru devoir l'évoquer.

L'industrie du cinéma et de l'audiovisuel figure au premier rang des exportations américaines devant l'agriculture et l'aéronautique. Le chiffre d'affaires ainsi réalisé avec l'étranger représente 10 milliards de dollars dont 60 % résultent du commerce avec l'Europe.

Lost est l'emblème de l'influence culturelle des U.S.A. sur le reste de la planète, pour le pire et pour le meilleur (car dans la culture américaine, pop ou élitiste, le meilleur existe aussi. Il faut toute la prétention de quelques européens chauvins ou fanatiquement anti-américains pour en douter).

Plutôt que de se lamenter sur ce constat, il appartient aux autres, notamment les européens, de montrer leur savoir-faire, de travailler au rayonnement de leur propre culture au travers d'œuvres originales touchant si possible à l'universel.

Nous verrons plus loin comment la Communauté Européenne pense pouvoir relever ce défi.

Lost témoigne encore de l'émergence radicale de l'immatériel dans l'économie. Plus précisément la culture, dans l'acception large de ce terme et, sans poser de jugement de valeur sur son contenu - je viendrai néanmoins brièvement sur les critiques dans quelques instants –, devient une source essentielle de développement économique. Cette évolution suscite des débats passionnés, souvent très théoriques, et de nombreux malentendus.

Ainsi en 1987, A. Finkielkraut dans « La Défaite de la Pensée » écrivait : « La barbarie a donc fini par s'emparer de la culture ... C'est l'industrie du loisir, cette création de l'âge technique qui réduit les œuvres de l'esprit à l'état de pacotille (ou comme on dit en Amérique de l'entertainment) »

(Finkielkraut, La Défaite de la Pensée, Gallimard, Paris, 1987 p. 183). La charge a sa part de vérité mais elle est excessive. Elle se fonde, en définitive, sur une distinction radicale entre la Culture avec un grand « C », et la pop culture. Celle-ci, marchandise sans grand intérêt, étoufferait en quelque sorte celle-là.

Aujourd'hui, la frontière entre ces ensembles est devenue poreuse.

De grands artistes sont l'objet d'un commerce important. Et Chaplin, artiste populaire, d'abord populaire, est désormais reconnu comme un classique à l'instar demain, si ce n'est déjà le cas aujourd'hui, des Stones, des Beatles ou de Wharol. Il y a du reste un paradoxe à vitupérer l'instrumentalisation de la création par le marché du multimédia tout en s'appuyant sur les puissants vecteurs de celui-ci pour défendre ses thèses. Les contempteurs des médias et de leur nivellement ne rechignent pas au succès médiatique ni à ses dividendes, sachant bien que le risque n'est pas tant de provoquer que d'être ignoré à l'heure de la provocation.

Prenons acte de ce que culture et économie sont désormais intimement liés. Au risque de choquer, je ne m'en émeus pas. Lorsque le numérique sera devenu la norme usuelle – et nous y sommes –, des centaines de chaînes seront disponibles. Internet va se développer de manière exponentielle. Ces techniques généreront des besoins infinis en terme de contenu. A bien y regarder, ce peut être une chance formidable pour les créateurs. Le problème n'est donc pas tant dans l'interpénétration de l'économie et de la culture que dans la redéfinition des contraintes, des règles éthiques et de leur contrôle. La régulation est à réfléchir et à définir.

Il n'y a pas davantage de honte à considérer la culture comme l'un des leviers de l'économie. Enfin, dans une société où la créativité, l'imagination, la plasticité de l'esprit sont autant de qualités recherchées, être cultivé est un indéniable atout.

Mais qu'est ce en définitive qu'être cultivé ?

Je n'ai pas la prétention de pouvoir répondre à cette question. Une réponse est-elle d'ailleurs possible !?

Même si la connaissance – elle s'acquière – est sans doute nécessaire, la culture ne gît pas dans l'érudition. On peut-être musicologue averti et néanmoins borné.

Si je devais risquer malgré tout un début de définition, je dirais que la culture, c'est d'abord un état d'esprit.

J'y viens.

Bach et Morrison, Gourmet

La curiosité, paraît-il, est un vilain défaut. S'il s'agit de la pensée, je crois l'inverse. Se cultiver, c'est être curieux de tout, y compris de ce que finalement l'on n'aimera pas. Les œillères, les cloisonnements convenus, les adhésions héritées, autant d'obstacles à surmonter. Nos préjugés, nos ignorances et plus encore nos connaissances apaisantes pour l'ego sont nos ennemis.

Ainsi lors de la dernière saison du Juillet Musical, l'aisance de Franck Braley à se mouvoir dans tous les répertoires témoigne de cette ouverture d'esprit. Ce jeune pianiste, premier lauréat du concours Reine Elisabeth, talentueux et décontracté, a suggéré les filiations existant entre une toccata de Bach et la « Rhapsodie in Blue » de Gerschwin laquelle avait, heureux hasard, été programmée au concert de jazz du même festival. L'artiste évoquera encore dans les conversations d'après concert son admiration pour Fred Mercury.

Fred Mercury ! Je ne sais trop pourquoi, cet artiste me renvoie à Jim Morrison. Deux anges démoniaques. Le sait-on assez, le chanteur mythique des Doors fut avant tout un grand poète, explorateur des limites comme Baudelaire et surtout Rimbaud dont il se revendiquait. J'aime à citer

cette légende du Rock, parce que l'oeuvre de Morrison montre que les césures ne sont pas là où nous les plaçons dans notre volonté dérisoire de tout catégoriser.

L'ouverture d'esprit, c'est aussi le refus du manichéisme, c'est encore le début de la tolérance. Elle n'empêche pas l'esprit critique. Au contraire elle l'aiguise.

Un nom encore. De chez nous. Olivier Gourmet, grand prix d'interprétation du Festival de Cannes. Tapis lorsqu'il le peut dans la forêt ardennaise à Mirwart. Comédien d'une rare densité, authentique dans ses choix, sans concessions.

Exemplaire à mes yeux parce qu'il montre que l'on peut être d'ici et toucher à l'universel. Gourmet est aux antipodes d'un provincialisme borné. C'est aussi une identité solidement enracinée, travaillée jusqu'à l'incandescence, en un mot rayonnante. Etre d'ici et rayonner. Quel défi pour les Luxembourgeois !

Pour le réussir, il convient que nos entreprises culturelles soient de qualité et qu'elles soient accessibles au plus grand nombre. La culture sans cette dimension humaniste est un fruit sec.

Tel est donc l'état d'esprit dont je voulais, plus que de tout le reste peut-être, vous entretenir.

Je le résume : ouverture, humanisme, universalisme. Armé de ces convictions, il est temps d'arpenter les dures réalités de l'inventaire, avant d'évoquer quelques projets.

L'ETAT DES LIEUX

Mon intention n'est pas ici de dresser un diagnostic détaillé et pointu sur le secteur culturel au travers du prisme des différents niveaux de pouvoir concernés. Je souhaite en revanche vous livrer une description, forcément incomplète, de l'action menée dans le secteur de la culture et de la place qui lui est réservée aux niveaux européen, communautaire et provincial.

1. L'Union européenne

A. Les missions

La dimension culturelle de l'intégration européenne a été officiellement reconnue pour la première fois avec le Traité de Maastricht (1992). Depuis, l'Union européenne s'est assignée cinq objectifs prioritaires :

1. Construire une Europe de la connaissance

Suite aux déclarations issues du Conseil européen de Lisbonne en 2000, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UE ont amplifié leur souhait d'établir d'ici 2010 un modèle européen de l'apprentissage tout au long de la vie qui puisse contribuer à faire de l'Union européenne l'économie cognitive la plus compétitive et la plus dynamique du monde. Cette économie devrait être capable d'engendrer une croissance soutenue s'accompagnant de la création d'emplois meilleurs et plus nombreux, et d'un renforcement de la cohésion sociale. Or, ce projet de société de la connaissance se nourrit tout naturellement de la culture et des moyens d'expression qui lui sont propres. Une place importante doit donc être réservée à l'action culturelle. Une déclaration faite par le Président de la Commission européenne, Durao Barroso, résume bien cette vision : "the economy is necessary for our lives, culture makes life worth living", soit « L'économie est nécessaire à l'existence, la culture rend l'existence digne d'être vécue ».

2. Développer la culture européenne

Il s'agit de préserver et de promouvoir la diversité culturelle tout en rapprochant les cultures et en facilitant leur compréhension mutuelle. L'UE s'efforce de créer un contexte favorable à cette évolution en encourageant l'apprentissage des langues étrangères et la coopération culturelle avec des partenaires dans et hors de l'Union.

3. Impliquer les citoyens dans la construction européenne

Les récents référendums qui ont consacré la victoire du Non à la Constitution européenne ont rappelé la nécessité pour l'Europe de se rapprocher des citoyens, de leur prouver que la diversité grandissante qu'elle promeut est un atout et non une menace. La Culture est l'âme de l'Europe. Il faut proposer aux citoyens – et plus spécialement aux jeunes – diverses formes de participation active à l'aventure européenne et contribuer ainsi à l'instauration d'un climat de compréhension, de confiance mutuelle et de tolérance au sein d'une Union ouverte au reste du monde.

4. Contribuer à rendre la culture accessible à tous.

Certains publics restent insensibles à la culture car ils continuent à ne pas y avoir accès. Dans plusieurs pays européens, cette forme d'inégalité contribue largement à l'aggravation du fossé social. L'enjeu se pose aussi à notre niveau provincial, j'y reviendrai plus loin.

5. Renforcer la compétitivité des entreprises culturelles européennes

Depuis le boom industriel des années 20, « l'américan way of life », comme je l'évoquais au début de mon exposé, s'est exporté au travers du monde entier. Ce phénomène, parfois mal ressenti en Europe en raison de l'absence de réciprocité dans l'échange, s'est amplifié au cours des dernières décennies pour aboutir aujourd'hui à une prédominance incontestable de la culture américaine. Les produits américains (films, musiques, marques...), les styles et pratiques courantes au pays de l'Oncle Sam, enracinent, en bien ou en mal, notre quotidien.

Ce contexte d'omniprésence de la culture américaine a amené les instances européennes à prendre conscience de leur rôle de rééquilibrage et de contre-pouvoir. Afin de se libérer de cette relation déséquilibrée, l'UE doit garantir à ses entreprises culturelles les conditions nécessaires pour être concurrentielles. Ecarter les obstacles bureaucratiques, faciliter l'accès au financement, renforcer les programmes de soutien qui encouragent le secteur à saisir les occasions offertes par le marché unique et les technologies numériques sont autant de mesures à mettre rapidement en oeuvre. Pour ne prendre qu'un exemple, le programme MEDIA en faveur du renforcement de la compétitivité du secteur audiovisuel européen sera vraisemblablement reconduit sur 2007-2013 avec un budget doublé soit plus d'1 milliard d'euros.

B. La position du Commissaire Jan FIGEL

Malgré une prise de conscience accrue, l'implication de la culture dans la construction européenne n'est pas encore considérée à sa juste valeur. Le Commissaire européen en charge de l'Education, de la Formation, de la Culture et du Multilinguisme, Jan FIGEL, insiste régulièrement, chiffres à l'appui, sur le rôle déterminant que joue la culture dans le développement économique de l'Europe en sa qualité de source de créativité. Via ses « industries culturelles » telles que cinéma, audiovisuel, édition, musique..., elle occupe près de 7 millions de personnes et représente 2,5% de l'emploi total de l'UE. Sur ce point précis, un des objectifs du Commissaire en place est d'ailleurs la stabilisation et la sécurisation des emplois du secteur (actuellement 25% de temps partiel).

C'est dans le même souci de rendre à la culture la place qui lui revient que le Commissaire slovaque a lancé l'idée de faire de 2008 « l'année européenne du dialogue interculturel ». Il estime par ailleurs que la diversité linguistique est la pierre angulaire culturelle de l'UE et que l'objectif d'amener les citoyens européens à apprendre deux langues en plus de la langue maternelle est un gage de valeur ajoutée. Les Universités, via la mobilité prônée par le processus de Bologne, sont d'ailleurs appelées à devenir « des temples de cette diversité linguistique et culturelle ».

C. Les programmes européens en matière de culture

Si les programmes européens dédiés à la culture ont le mérite d'être ambitieux et efficaces –si l'on en croit les rapports de la Commission-, leur accessibilité aux petites associations ou troupes locales pose davantage de questions. Les démarches se révèlent être très complexes de par la lenteur des procédures, l'importance des dossiers à présenter, l'engagement financier préalable à apporter,

l'investissement humain et en temps à y consacrer. Deux programmes méritent néanmoins d'être soulignés :

1. Le premier, Culture 2000, est le programme-phare qui a précisé le rôle et la place de la culture dans les grands défis auxquels l'UE est confrontée. Doté d'un budget de 236 millions d'euros sur six ans, son objectif général est la mise en place d'un espace culturel commun unissant les Européens tout en préservant leur diversité nationale et régionale.

Le programme soutient prioritairement des projets de coopération transnationaux et concerne l'ensemble des secteurs d'activité culturelle et artistique (création, mobilité des artistes, accès à la culture, diffusion, dialogue interculturel, patrimoine culturel). Pour 2006, l'appel à projet, doté d'une enveloppe budgétaire d'environ 28 millions d'euros, s'articule autour de trois thèmes : la prise en compte du citoyen, la créativité par les nouveaux médias et les NTIC, et l'équilibre entre tradition et innovation.

Fort de son succès et de sa contribution au renforcement de la coopération culturelle en Europe, le programme devrait être reconduit sur la période 2007-2013 avec un budget de 408 millions d'euros. En 2000-01, plus de 1 600 demandes furent soumises, un tiers de celles-ci a bénéficié d'un financement, dont de nombreux petits opérateurs culturels en termes de capacité organisationnelle (budget et personnel).

2. Le second programme, « Capitale européenne de la culture », nous est mieux connu depuis que la Ville de Luxembourg a été retenue pour l'édition 2007 et que la décision a été prise d'élargir le programme au territoire de la Grande Région. Cette résolution a permis de mettre en place un modèle de coopération ouverte et décentralisée dont les activités culturelles interrégionales retireront le plus grand profit.

L'objectif du programme est de mettre en évidence la richesse, la diversité et les caractéristiques communes des cultures européennes au profit d'une meilleure connaissance mutuelle. L'expérience montre que le programme a eu un impact à long terme sur le développement culturel et touristique dans les villes choisies et son succès lui a valu d'être renouvelé pour quinze ans à partir de 2004.

3. Les Fonds structurels de l'UE, destinés, comme tout le monde le sait, à parfaire la cohésion économique et sociale en réduisant le retard de développement de certaines régions de l'Union européenne, offrent un budget de 195 milliards d'euros sur 2000-2006 ! Or, il apparaît que les fonds disponibles pour le développement régional constituent la part la plus importante du budget européen alloué à la culture.

S'appuyant sur le principe que la culture possède un caractère transversal permettant non seulement à une région d'affirmer son identité, mais aussi de développer son potentiel touristique et sa capacité de création d'emploi, l'Union a ainsi demandé que soit intégrée une dimension culturelle dans de grands domaines tels que l'éducation, la recherche, les technologies et le développement social.

Concrètement, le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen ont consacré 500 millions d'euros à des projets contenant un élément culturel. C'est notamment le cas de l'intervention du Fonds social européen en faveur de la fondation Arturo Toscanini, en Italie, qui organise des formations pour musiciens sans emploi, chanteurs, techniciens d'opéra dans le cadre d'un programme spécial d'enseignement à distance (nouvelles technologies). Autre cas concret : le FEDER est intervenu à hauteur des deux tiers dans un programme visant à préserver et valoriser le patrimoine archéologique de la Grèce. Enfin, il n'est plus rare de constater qu'un projet amorcé dans le cadre des initiatives communautaires (Interreg III, Urban, Leader + et Equal) présente un volet culturel ou encourage la réalisation d'actions en lien avec le secteur culturel.

2. La Communauté française

Ce n'est un secret pour personne, les pouvoirs publics en général et la Communauté française en particulier connaissent des difficultés de financement.

Pour 2005, le budget global des dépenses de la Communauté française s'élève à 7.685.369.000 euros. Dans ce montant, la part réservée à la culture est de plus ou moins 157.000.000 euros (hors Cocof) avec une répartition des crédits par secteur comme suit : 42% Arts de la scène, 23% Jeunesse et éducation permanente, 17% Affaires générales (centres culturels, équipement, multidisciplinaire), 10% Livre et Lettres, 7% Patrimoine et Arts Plastiques. Depuis septembre 2004, le Gouvernement de la Communauté française s'est lancé dans une vaste opération de consultation de tous les acteurs du secteur culturel baptisée « Etats généraux de la Culture ». C'est la volonté de repartir des besoins du terrain et de définir des axes forts pour repenser l'intervention publique en matière culturelle qui a motivé ce programme.

La première phase, sorte de « brainstorming » général, a permis de dégager en mars 2005 dix hypothèses de travail qui furent mises en débat au cours d'une seconde étape, organisée de manière transversale et décentralisée. La discussion, ouverte à tous, s'est focalisée sur les aspects transversaux et sur la définition même d'une politique culturelle. Une nécessité, il faut l'admettre, car ces dernières années avaient vu les financements culturels se multiplier sans plus guère de cohérence ou de visibilité par rapport aux objectifs.

A ce stade, la synthèse des débats précise une série de critères sur lesquels la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse a promis de s'appuyer pour faire ses choix de politique culturelle : qualité, accessibilité, diversité, équité et transversalité sont les maîtres-mots issus de la consultation.

L'ambition de réunir autour de la table l'ensemble des acteurs concernés par un champ d'action est une noble intention. Toutefois, sur base de cela, le Gouvernement est désormais censé adopter son programme culturel. Aussi, les propositions devront trouver des traductions dans les faits et dans les orientations budgétaires. Car en l'état actuel des choses, sans en nier – j'insiste - l'intérêt et la pertinence, ces Etats généraux laissent une impression de langueur et de longueur. Il faudra rapidement convaincre les plus sceptiques que cette opération n'avait pas pour but de chercher à gagner du temps (et de l'argent) en reportant à plus tard les décisions. Pendant tout ce temps, des opérateurs dynamiques et des projets de qualité sont restés dans l'expectative d'engagements clairs et de financements accrus. Légitimement, ils attendent des réponses à la hauteur de leurs attentes.

Selon certains avis émis dans le secteur, il faudrait quadrupler le budget pour satisfaire toutes les demandes. Or, il est illusoire de croire que le Gouvernement dispose de cette marge de manœuvre. A court terme, la Communauté française n'est pas en mesure de débloquer des moyens nouveaux importants pour faire face à la diversification des besoins.

Aussi, il convient d'amplifier les synergies entre les pouvoirs publics – Communauté française, Provinces, Communes, Union européenne et même Région wallonne - afin de coordonner les politiques d'intervention culturelle. De même, il faut amener les opérateurs culturels à travailler systématiquement ensemble et à faire des économies d'échelle en faisant beaucoup plus avec les moyens mis à disposition.

Signes encourageants : la Région wallonne, qui ne possède aucune maîtrise directe de la compétence culturelle mais dont les politiques d'aide à l'emploi en font le plus gros « employeur » du secteur culturel, a inscrit comme priorité, dans son nouveau Contrat d'Avenir, l'affirmation de la culture comme facteur d'épanouissement individuel et de développement régional. Le plan Marshall, quant à lui, consacre des fonds à la problématique des langues. Nous y reviendrons.

3. La Province

A. L'Institutionnel

1. Généralités

De tout temps, les Provinces ont accordé une attention particulière au secteur de la culture, réservant des sommes importantes de leur budget pour promouvoir le développement culturel au sens large de leur territoire. Il suffit d'observer les chiffres de 2005 : le total des dépenses ordinaires en matière culturelle des cinq Provinces wallonnes s'élève à 54 636 000 euros et à 17 633 622 euros en

extraordinaire. Ces montants donnent une idée du poids financier des Provinces qui, depuis 1996, a progressé de 75%.

Si l'on se penche de manière plus précise sur le cas du Luxembourg pour 2005 : en dépenses ordinaires, la Province consacre 6 128 215 euros au secteur culturel et 1 947 609 euros en dépenses extraordinaires.

Il faut aussi souligner l'engagement historique car bien avant que la Communauté française ne soit constituée, les Provinces, présentes à la naissance de la Belgique, investissaient déjà le champ culturel en interprétant selon leurs spécificités la notion souple « d'intérêt provincial ». A partir des années 20, des services culturels se sont développés au niveau provincial afin d'encourager les groupes et mouvements culturels. Tout en ayant chacune leur modalités d'action propres, elles ont articulé leurs actions autour d'un tronc commun qui illustre la volonté de mener une politique de proximité. Cette épine dorsale comprend notamment les bibliothèques provinciales et locales, l'aide à la diffusion, le soutien aux centres culturels et aux associations locales...

Les Provinces dédient une grande partie de leurs moyens au fonctionnement des bibliothèques provinciales. Ainsi, le Luxembourg alloue 1.571.075 euros au fonctionnement de ces dernières, le deuxième poste étant le soutien aux centres culturels avec 236 250 euros.

En province de Luxembourg, la bibliothèque centrale, située à Marche-en-Famenne, cumule la fonction de bibliothèque principale et chapeaute à ce titre les 17 réseaux de lecture publique qui dépendent d'elle. Avec un fonds de 220.000 volumes, des CD-Rom et de nombreux périodiques, la bibliothèque provinciale présente une offre riche et variée à la population. En complément, le bibliobus dessert les zones éloignées et assure une présence lors de manifestations, comme cela a été le cas en 2004 à l'occasion des commémorations de la Libération.

Les moyens importants alloués à la bibliothèque de Marche ont permis une diversification de ses activités au travers de nombreux partenariats avec les écoles, les communes, des organismes d'éducation permanente, des asbl et institutions culturelles, ainsi que la mise à disposition d'un nouveau réseau informatisé, qui devrait être doublé d'un site internet. Ce projet novateur, mené en collaboration avec les autorités locales afin d'étendre le réseau à un maximum de communes, prévoit le regroupement virtuel des fonds en livres et autres documents d'au moins 35 sites interconnectés. Devenus nécessaires afin de tendre vers des objectifs plus élevés, les accords de La Hulpe scellent en 1974 une collaboration accrue entre la Communauté et les Autorités provinciales. Très vite, il apparaît que Communauté et Provinces oeuvrent selon des logiques d'action très différentes. La Communauté Française agit comme une institution normative, dispensatrice de subsides structurels. Elle crée « un moule » dans lequel les projets doivent s'inscrire pour être reconnu mais est peu au fait de la réalité du terrain. Cette approche ne favorise pas toujours l'émergence de projets transversaux et novateurs.

Les Provinces, elles, se considèrent davantage comme des partenaires potentiels de terrain que comme un simple pouvoir subventionnant. C'est en tout cas ainsi qu'elles s'expriment le mieux et amènent une plus-value aux projets par leurs compétences, leurs outils techniques et humains, leurs expériences. La manière de travailler est plus flexible, plus globalisante, plus proche du terrain et donc plus en phase avec une demande qui se diversifie. A l'inverse, on reproche à cette manière de faire le risque de saupoudrage, une subjectivité accrue et une moins grande lisibilité de l'intervention provinciale.

Quoiqu'il en soit, chaque Province a développé, au fil du temps, une politique appropriée en fonction de ses spécificités et de son interprétation du concept d'intérêt provincial en matière de culture. En outre, les Provinces ont induit des réseaux de proximité, amplifié des dynamiques locales et cultivé une capacité à s'associer spontanément à d'autres opérateurs, institutionnels ou non, pour mener des projets ambitieux à bon terme.

Provinces et Communauté doivent travailler en complémentarité, dans le respect de l'autonomie et du droit d'initiative de chacun. Les deux approches, bien que distinctes, ne sont pas incompatibles. Au contraire, le public a tout à gagner d'une concertation approfondie.

2. La Province de Luxembourg

Nous venons de le voir, les Provinces ont déployé beaucoup d'énergie et de moyens pour assurer un développement culturel de leur territoire. Pourtant, la province de Luxembourg a longtemps été considérée comme un désert culturel en raison de ses handicaps démographiques et géographiques. Aujourd'hui, elle a su développer un maillage de centres culturels qui va grandissant. Elle a aussi su profiter des apports enrichissants de l'extérieur et du phénomène de décentralisation de la culture qui en a élargi l'accès.

Toutefois, même si les améliorations en terme d'éducation, d'infrastructures, de distances ont en partie remédié au problème, la mobilité et le manque de disponibilité au niveau des transports en commun, surtout pour les plus jeunes et les personnes âgées, restent un enjeu auquel il faut être très attentif. Une première réponse originale a été apportée avec le concept de culture mobile et l'apparition de véhicules transformés pour permettre l'acheminement de produits culturels (livres, CD's...) et leur prêt, ainsi que l'accueil confortable des visiteurs et des lecteurs (bibliobus, discobus, cinébus).

L'action provinciale s'articule en fait autour de trois axes fondamentaux : soutenir les associations et mouvements actifs sur le terrain culturel par des subventions et une politique de partenariat ; investiguer les domaines non couverts ; veiller à la conservation du patrimoine écrit et architectural.

Dans l'accomplissement de ses missions, la Province jouit d'un outil de proximité et de terrain performant au travers de son SDAC (Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelle). Ce dernier génère des dynamiques nouvelles, met à disposition des produits culturels et des moyens techniques, et apporte des soutiens et services efficaces dans la quasi-totalité des domaines culturels : la diffusion, la musique, les arts plastiques, le théâtre, le sport, l'enfance et les services au public. L'année dernière, c'est un budget en dépenses de 415 540 euros (hors frais de personnel) qui a été réparti au mieux en faveur du développement culturel. L'action se cristallise autour de plusieurs lignes de conduite, gages de l'efficacité de la structure :

- mener une action tout à la fois d'initiative et de soutien au développement culturel ;
- privilégier la logique partenariale, le travail en réseau avec les organismes et associations existants (institutionnels, locaux, professionnels, amateurs, communautaires, pouvoir communal...)
- mener une politique d'appui et d'ouverture à la diversité et à l'originalité culturelle, notamment dans des domaines tels que la musique ou l'art ;
- assurer la promotion des événements et faire connaître notre dynamisme culturel au-delà des frontières provinciales ;
- mener une collaboration soutenue avec les milieux scolaires dans un but pédagogique et citoyen ;
- privilégier une vision globale et transversale du secteur culturel.

Plus concrètement, voici quelques actions menées par le Service : en matière de diffusion, la Province a soutenu 423 spectacles en 2004 au travers des « Tournées art et vie ». En complément, une aide financière, administrative et/ou logistique propre a été apportée à des manifestations innovantes proposées par des petites associations et des troupes amateurs.

Le SDAC œuvre en faveur de la reconnaissance de toutes les formes de musique (rock, musique classique, fanfares, harmonies et chorales). Il a également conçu des outils d'éveil musical – un spectacle et trois coffrets itinérants- qui sont mis à la disposition des milieux d'accueil de la petite enfance.

Lors du 17^{ème} Salon international d'Art Contemporain « Lib'Art » à Libramont, en septembre-octobre 2004, le SDAC a présenté « La Pierre sous toutes ses formes », exposition remarquable mettant en valeur une facette particulière de la création plastique en province de Luxembourg. Huit sculpteurs y ont présenté leurs œuvres taillées dans des pierres provenant de carrières luxembourgeoises et des photographes ont proposé un reportage réalisé sur le thème. L'exposition a ensuite été exportée sur St-Hubert où des animations pédagogiques autour de la pierre ont pu profiter aux écoles.

Je voudrais ici rendre hommage à cette équipe du SDAC dont les moyens humains et techniques limités n'empêchent pas la réalisation d'un travail efficace marqué par la rigueur, le sens des responsabilités, le souci de l'ouverture et de l'innovation. Ne pouvant prétendre à l'exhaustivité dans l'exercice qui est le mien aujourd'hui, je n'ai pas mentionné le travail effectué par le SDAC dans des domaines tels que celui du sport, de l'enfance, des métiers d'art. Non pas qu'ils ne soient pas dignes d'intérêt, l'unique raison est qu'il m'incombe de limiter mon propos.

Outre le SDAC, d'autres structures apportent aussi leur pierre à l'édifice du développement culturel.

Il en est ainsi du Service du Livre Luxembourgeois, outil de promotion et de diffusion de la littérature d'auteurs luxembourgeois mais aussi plus généralement francophones. Ce dernier participe régulièrement aux activités d'autres structures afin de faire profiter de son savoir-faire et de ses compétences.

En juillet dernier, le Centre d'hébergement et de Loisirs de Mirwart a mis ses infrastructures à la disposition d'une initiative transfrontalière sur le partage des cultures et l'apprentissage des différences du voisin. Quarante jeunes issus des quatre coins de la Grande Région ont eu une douzaine de jours pour apprendre à se connaître, à partager des expériences, à comprendre leurs différences mais aussi les bases de leur identité européenne commune. Cette initiative, à laquelle la Province a immédiatement apporté son soutien, pourrait être la base d'un projet communautaire à élargir et à asseoir solidement pour en garantir la continuité.

B. La Vie culturelle

La province de Luxembourg possède des atouts indéniables (équipement, maillage du territoire, superbes sites...) pour devenir une merveilleuse terre d'événements culturels. Il ne faut d'ailleurs pas sous-estimer les retombées dans le sillage de ces derniers : l'économie du tourisme qui se développe, l'attrait de l'offre culturelle pour une entreprise soucieuse de la qualité de vie de ses employés et d'un contexte favorable d'implantation, l'impact en termes de visibilité et de médiatisation à l'extérieur.

Au vu de ce qui précède, on mesure le rôle joué par la Province dans l'entretien du dynamisme culturel ambiant. Les contributions à cette densité prennent aussi d'autres formes.

1. Les Centres culturels

Au cours de ce mois de septembre, vous aurez sans doute eu l'occasion de vous plonger avec délectation dans les programmes d'activités des Maisons et Foyers culturels. Ces brochures suffiraient à convaincre les plus sceptiques que l'offre culturelle en province de Luxembourg est abondante et de qualité.

La Maison de la culture à Arlon connaît un essor exceptionnel avec une fréquentation au-delà de toute espérance pour la saison 2004-2005 : plus de 80.000 visiteurs dont 35.000 rien que pour les spectacles jeunes public. Victime de son succès, l'infrastructure, dont la Province est co-proprétaire à hauteur de 73%, connaît même des problèmes de capacité d'accueil et nécessitera peut-être un futur agrandissement.

A l'autre extrémité de la province, la dynamique Maison de la Culture de Famenne-Ardenne continue sur sa lancée avec une 24ème saison marquée par un slogan éloquent «Un Grand banquet où tout le monde a sa place à table ».

Cette formulation souligne le point commun de la nouvelle programmation 2005-2006 de ces centres culturels à savoir la variété des genres mis à l'honneur : danse, cirque, ateliers et spectacles pour enfants, jazz, humour, chanson française... Et les sélections se situent fort adroitement entre continuité et découverte. Car comme le souligne Fernand Houdart, Directeur de la MCA : « Chaque année, de nouvelles pistes sont défrichées. Quitter les sentiers battus est un gage d'excellence pour notre institution culturelle ».

Au cours de la dernière décennie, le maillage culturel de la province s'est considérablement intensifié grâce à l'action de ces deux grandes Maisons de la culture et des dix autres centres culturels locaux. Preuve de la qualité du travail fourni, toutes les demandes de reconduction introduites par des centres culturels luxembourgeois pour une reconnaissance et/ou un reclassement dans la catégorie supérieure ont été accordées par la Ministre de la Culture en 2004.

Outre l'intervention communale, le soutien provincial, via les contrats-programmes, est déterminant avec une subvention directe allant de 5.000 euros à 20.000 euros selon la catégorie à laquelle appartient le centre. Les centres culturels régionaux bénéficient, eux, de subsides s'élevant à 50.000 euros pour Marche et 75.000 euros pour Arlon.

2. Les Musées

Les politiques culturelles locales ont toujours eu pour vocation d'entretenir, cultiver, renouveler le patrimoine hérité du passé afin de conserver leur identité et de mettre en avant les trésors patrimoniaux de leur territoire.

A cet égard, le Luxembourg peut se targuer de mettre à la disposition de la population un patrimoine muséographique varié et fourni. Plus de 50 musées provinciaux sont répertoriés : archéologie, histoire, nature, ethnologie, sciences, techniques, art, folklore, histoire militaire... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

Si certains se cantonnent à un rayonnement local et régional, d'autres ont une renommée qui dépasse les frontières de la province voire du pays. Le Musée Luxembourgeois d'Archéologie à Arlon est sans aucun doute l'un des plus riches de Belgique, l'Euro Space Center est devenu une référence en matière de découverte de l'Espace, nos Musées d'histoire militaire jouissent d'une grande réputation et le complexe muséographique du Fourneau Saint-Michel possède le privilège de pouvoir présenter un patrimoine architectural rural unique dans un cadre naturel enchanteur.

Le contexte du libre échange et les avancées technologiques ont donné aux musées une formidable opportunité de s'ouvrir sur l'extérieur mais ont aussi entraîné une diversification importante de leurs missions.

Au-delà de leur fonction traditionnelle de sauvegarde et de préservation du patrimoine dans son ensemble, les musées ont désormais la responsabilité de construire des ponts entre les cultures. Apportant la connaissance de l'autre, ils sont à la fois acteur et instrument de dialogue, d'échanges et de compréhension mutuelle entre les nations.

C'est dans cet esprit que le Groupement des Musées de la Grande Région s'est créé voici sept ans. Cette association, première de ce type au sein de l'UE, fonctionne comme un réseau quadri-national et transfrontalier qui regroupe près de 180 musées ou associations patrimoniales dans le but d'échanger leur savoir, leurs expériences et d'initier des projets concrets de coopération transfrontalière.

Résolument tourné vers le public, le musée a aussi une vocation éducative, sociale et scientifique qui en fait un vecteur incontournable du développement endogène d'une communauté sociale. Il est à la fois espace de créativité, d'émancipation et de construction identitaire.

Par l'utilisation des technologies récentes, les musées peuvent enfin s'ouvrir à de nouvelles perspectives (bornes internet, portails culturels, programmes de numérisation du patrimoine) afin de libérer le public des exigences liées à l'espace et au temps.

Les musées sont des institutions permanentes au service de la société et de son développement. Valorisons-les !

3. Les Festivals

En dépit du flou conceptuel qui entoure la définition du terme « festival », une étude menée en 2004 par le RIEAL (Réseau interdisciplinaire d'étude et d'analyse du Luxembourg) a répertorié 46 manifestations pouvant revendiquer cette appellation. L'offre festivalière, bien répartie sur tout le territoire de la province, reflète une grande richesse et une diversité de genre et de style (dimension locale ou festival international ; musique classique, rock, jazz, cinéma, arts de la rue...) susceptible de rencontrer les multiples aspirations du public.

Le Juillet Musical de St-Hubert, le Festival du Conte de Chiny, le Gouvy Jazz&Blues Festival, le Gaume Jazz Festival, le Festival des Arts de la Rue de Chassepierre, le Festival du Film européen de Virton et le Festival de la BD à Arlon, pour ne citer qu'eux, sont devenus des rendez-vous culturels incontournables de notre région. Ce sont des moments de rencontre et d'échanges privilégiés,

conviviaux. Ils véhiculent à l'extérieur l'image d'un territoire dynamique et vivant. Ils comblent une jeunesse soucieuse de pouvoir bénéficier d'animations répondant à leurs attentes. Pour les musiciens, ils sont l'opportunité de promouvoir des formes de musique et d'expression nouvelles, atypiques. Enfin, les retombées en matière de tourisme et d'économie locale sont indéniables.

Depuis 2004, la dotation provinciale spécifique, qui avait été prévue pour tenir compte de l'essor des festivals, a été transférée au service Miroir des festivals. Ce service a très rapidement mené des actions spécifiques afin de permettre aux événements prévus sur le territoire luxembourgeois de grandir et de se diversifier grâce à une aide technique, administrative et promotionnelle. Ciblé dans un premier temps sur les festivals plus importants, il s'intéresse aussi dorénavant aux manifestations de plus petite envergure.

Enfin, je ne pourrais aborder la question des festivals sans mettre à l'honneur l'intervention judicieuse de la Province qui a lancé en 2004 un appel à tous les jeunes musiciens luxembourgeois pour les inciter à participer au Festival de Dour. Dix groupes luxembourgeois seront finalement retenus par les organisateurs de cette manifestation renommée.

4. L'Académie internationale d'Été

Avec l'Académie Internationale d'été de Wallonie, la province de Luxembourg possède un outil de promotion culturelle unique et remarquable. Chaque année, ce sont près de deux mille stagiaires et artistes de 5 à 18 ans qui peuvent bénéficier des 180 formations de grande qualité dispensées dans des domaines aussi variés que la musique, les arts plastiques, les danses, le spectacle... Sans parler de la dynamique d'emploi que l'activité génère : outre les cinq emplois permanents, quelque 300 emplois partiels sont créés pendant les périodes de stage.

5. Le Village du Livre de Redu

Voué en 1984 à une désertification presque totale suite à l'exode des jeunes faute de travail, le petit village de Redu illustre à merveille la reconversion d'une entité et sa redynamisation sur base d'un projet culturel. Il ne doit son salut qu'à l'enthousiasme de quelques-uns, dont Noël Anselot, qui ont su tisser un projet ambitieux autour de la passion des livres.

Vingt ans plus tard, le rêve est devenu réalité et Redu est le deuxième Village du Livre du Monde. Le succès des différentes fêtes organisées durant l'année ne fait que s'accroître et place le compteur à 200.000 visiteurs par an.

6. TV Lux, la télévision de proximité

Après avoir été qualifiée de parent pauvre du paysage audiovisuel de la Communauté française pendant près de 20 ans, la province de Luxembourg s'est dotée en 1997 de sa télévision communautaire locale : TV Lux était née. L'avènement de ce média audiovisuel professionnel, pluraliste et de proximité correspondait à un besoin évident en matière de couverture de l'information locale et de « communication conviviale », à fortiori dans une région marquée par un fort sentiment d'appartenance. Il convient de rendre hommage aux pionniers qui portèrent le projet.

Aujourd'hui, avec un chiffre d'Audience totale de 66 % , soit un des plus élevés parmi les télévisions locales de la Communauté française, TV Lux jouit d'une belle notoriété.

TV Lux est un outil culturel à part entière puisque sa vocation première gît dans l'éducation permanente. La nouvelle programmation fait d'ailleurs la part belle à la culture avec un JT décloisonné qui permet un traitement plus souple des enjeux culturels et des initiatives prises dans ce secteur. En outre, des rubriques thématiques sont prévues sur des sujets connexes tels que la richesse de notre patrimoine, nos modes de vie, les films et acteurs francophones, le regard que nous devons porter sur l'extérieur.

Je voudrais aussi souligner la réalisation de productions propres de qualité vers lesquelles la chaîne doit tendre. Le magazine « Un Mois en Enfer », diffusé à l'occasion du 60ème anniversaire de la Libération, est un produit remarquable qui a d'ailleurs concouru pour le prestigieux « Prix Dexia de la presse 2004 ».

J'évoquais plus haut les choix que la Ministre concernée va être amenée à faire à la suite des Etats généraux de la Culture. En matière d'audiovisuel, il convient de faire définitivement sauter les verrous qui existent entre ce secteur et celui de la Culture et des Arts. Ces deux mondes se concertent peu, se connaissent mal alors qu'ils ont besoin l'un de l'autre et qu'ils s'influencent de façon récurrente.

L'expansion des TIC, et surtout du numérique, qui bouleversent les modèles établis de la production artistique, le décloisonnement de disciplines jusque là séparées, la multiplication des modes de diffusion : toutes ces évolutions appellent à la création de passerelles pour soutenir les nouvelles formes d'expression : art vidéo, arts numériques, art des médias, net art... La participation des acteurs du monde audiovisuel aux Etats généraux constitue un premier geste en ce sens, les choix politiques à venir doivent confirmer cette orientation.

Deuxièmement, la Communauté française doit se pencher sur la consolidation du statut des télévisions locales. Une amélioration de leurs moyens de fonctionnement et de leurs capacités d'investissement est nécessaire car même si les sources des recettes des télévisions locales se diversifient progressivement, le soutien financier communautaire reste déterminant.

Enfin, la Communauté doit promouvoir et développer la complémentarité, les partenariats entre les télévisions locales et la RTBF afin d'optimiser l'utilisation des fonds consacrés au secteur de l'audiovisuel.

Aujourd'hui, TV Lux est devenu un outil approprié d'expression, de démocratie, d'animation culturelle et d'éducation permanente. A ce titre, elle est un acteur important dans le processus d'éducation à la culture et de valorisation de son image. TV Lux doit faire ses choix prioritaires à l'aune de la « trilogie sacrée » : informer, divertir et éduquer, tout en restant à l'écoute des attentes nourries à son égard.

7. Le dynamisme local

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans insister sur le dynamisme et la générosité des nombreuses associations locales composées de bénévoles enthousiastes qui sont à la source de maintes initiatives. A côté du travail effectué par l'Institutionnel et l'ensemble des structures qui gravitent autour de lui, c'est ce tissu associatif dense qui donne son âme à notre culture.

De même, je tiens à souligner le rôle assumé par les Communes dans le maintien et le financement d'une animation culturelle de proximité. Leur intervention en faveur des bibliothèques locales, des centres culturels locaux et des diverses associations qui œuvrent sur leur territoire est déterminante.

Dans la foulée de cet inventaire, dont le ton est inévitablement descriptif mais qui vous donne une idée générale de la densité culturelle dans le Luxembourg, il convient de tracer quelques perspectives pour l'avenir :

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Au moment de tracer ces quelques perspectives, je ne saurais manquer de faire référence à la démarche Luxembourg 2010. La nouvelle gouvernance, on le sait désormais, est au cœur de l'entreprise. Transversalité, réseau, partenariat sont les mots-clefs qui affluent dans le discours de tous ceux que nous avons rencontrés.

Cela suppose de chacun d'entre nous une révolution mentale, tant il est flatteur pour l'ego de vouloir construire « son » projet. La logique des réseaux, la seule qui vaille dans un monde complexe - c'est une conviction profonde chez moi -, s'impose aussi lorsqu'il s'agit d'évoquer l'innovation culturelle.

Luxembourg 2010 a quant au fond, relayant de la sorte les aspirations des personnes interrogées, repris la culture comme un facteur majeur de développement.

Etre cultivé est donc un enjeu personnel qui se déclinera de plus en plus comme un réel atout professionnel.

Développer la culture est aussi un enjeu collectif pour les régions en quête de modernité et de prospérité.

A l'échelle de notre petit territoire, voici quelques perspectives. Je les avance modestement, conscient des limites de l'exercice que je m'impose.

1. L'accessibilité

La culture est appelée à jouer un rôle majeur dans notre développement. Son accessibilité est un objectif essentiel. Dans un territoire étendu et peu peuplé - ce sont les caractéristiques de la province - il convient d'être attentif à la dimension sociale, à la mobilité, à l'infrastructure.

A. La dimension sociale

L'accessibilité de la culture au plus grand nombre est cruciale. La fracture culturelle et la fracture sociale se nourrissent dangereusement.

Or, j'ai souvent fait le constat de l'extraordinaire ouverture à la culture des milieux apparemment moins armés pour l'aborder, tant leur absence d'a priori est fécond. Je me souviens ainsi de l'exposition « Nature contre Nature », à la Maison de la Culture d'Arlon en 1999, qui fut visitée avec enthousiasme par des centaines de personnes illettrées.

Je propose donc un effort structuré, afin de promouvoir l'accès à la culture dans la province, pour les personnes en situation sociale ou économique difficile. Il ne s'agit pas de prétendre que rien n'existe aujourd'hui. Il faut ainsi souligner le travail remarquable des associations de terrain comme l'asbl « Article 27 ».

L'objectif serait d'amplifier les efforts au travers d'une démarche collective. A cet égard, le réseau des 39 partenaires qui vient de se constituer autour de l'asbl « Lire et Ecrire » (l'illettrisme et l'analphabétisme touchent 10% des Wallons) et du CSEF peut être un relais puissant qui pourrait agglomérer tous ceux, parmi lesquels les organisateurs de spectacle, qui sont intéressés par cette démarche fédérative.

En ce qui me concerne, et avec l'appui du Conseil d'Administration, je veillerai à ce que le Juillet Musical de Saint-Hubert s'inscrive résolument dans cette démarche dès la saison prochaine.

B. La mobilité

Penser des formules originales pour répondre aux difficultés de déplacement dans les régions rurales est un autre objectif de Luxembourg 2010. Je dois à peine insister sur la relation entre cet axe et l'accès à la culture. Qui peut se rendre à un spectacle en Luxembourg s'il ne dispose pas d'une voiture ? Le travail de réflexion entrepris sur les transports en commun ne doit pas négliger cet aspect plus particulier.

C. Les infrastructures

Les NTIC sont de puissants outils pour renforcer l'accessibilité, dynamiser l'offre culturelle, et pour accélérer la mise en réseau. Dès lors, parmi les priorités d'action, il importe de faire pression en front commun afin que la totalité du territoire bénéficie d'une couverture adéquate permettant par exemple

une réception de la télévision numérique dans des conditions idéales. Le même discours vaut pour l'accès à l'ADSL dont 6,2 % de la population luxembourgeoise sont privés.

2. L'ouverture sur le monde

A. L'espace transfrontalier

La province compte près de 200 kilomètres de frontière. Elle se construit de manière essentielle dans cet espace qui est en définitive sa véritable chance.

Lors du septième Sommet de la Grande Région en 2002, une Commission, à laquelle j'ai participé en qualité de représentant de la Région wallonne, a été chargée d'élaborer une Vision d'avenir 2020 pour ce grand espace transfrontalier. Il s'agissait de définir des objectifs audacieux mais réalisables à moyen et long terme.

Le fruit de ces travaux a été consigné dans un document « Vision d'avenir 2020 ». C'est une source de réflexion et d'inspiration intéressante. En matière de culture, l'objectif est la création d'un espace culturel commun qui soit une référence en Europe. Des projets-clefs ont été imaginés pour y parvenir à savoir la création d'une agence interrégionale pour la culture et le multilinguisme en charge de tâches de coordination, de conseil, de marketing et de médiation ; la mise en réseau des activités culturelles ; la conception d'un calendrier culturel transfrontalier concerté ; la création d'un Centre de recherche interculturelle ; et la réalisation d'un produit médiatique, station radio ou chaîne télé, autonome pour la Grande Région.

Ce travail de réflexion ne s'est pas vraiment concrétisé. Il y manque les institutions, fussent-elles embryonnaires, sans lesquelles rien de durable ne se construit.

L'agence interrégionale de la culture est toujours dans les limbes ! Il faut néanmoins prendre appui sur ce qui existe pour permettre aux initiatives locales d'intégrer cette dimension européenne de proximité.

A cet égard, la décision d'étendre en 2007 le projet « Capitale européenne de la culture » à l'ensemble de la Grande Région, prise à l'initiative du Premier Ministre Luxembourgeois J-C JUNCKER lors du cinquième Sommet de la Grande Région, est une opportunité que la Province doit mettre à profit.

Un projet-phare devrait se concrétiser sur le Pôle européen de développement à Athus, avec l'appui de la Province, de la Communauté française de Belgique et de la Commission européenne.

Des initiatives issues d'opérateurs de la province de Luxembourg ont déjà été retenues. C'est le cas du projet d'exposition et de concerts en hommage à Django Reinhardt qui est proposé par le Miroir des Festivals. On retrouve aussi une exposition basée sur les collections de DEXIA Banque impliquant la Province et la Maison de la Culture d'Arlon, ainsi qu'une collaboration projetée entre le Festival de Wiltz et le Juillet Musical.

D'autres projets sont en cours d'évaluation : un concert international de trompes de chasse proposé par la Fondation Saint-Hubert, des après-midi musicales de découverte de compositeurs de la Grande Région présentées par l'asbl « Au Pays de l'Attert », et un projet de l'Académie internationale d'Été de Wallonie mettant à l'honneur des instruments de musique en pierre de par le monde.

B. Le multilinguisme

Evoquer le transfrontalier, c'est aussi évoquer la langue du voisin. De manière générale, le multilinguisme est un formidable vecteur de développement, d'ouverture et d'épanouissement professionnel.

La Wallonie l'a bien compris, elle qui, dans son Plan Marshall, a décidé de lancer un « plan langues » permettant aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de se former rapidement dans trois langues

étrangères : le néerlandais, l'anglais et l'allemand. Soixante millions d'euros seront investis dans ce programme. Je suggère qu'à notre niveau soit étudié avec attention les mesures qui seront mises en œuvre.

Il est notamment prévu 8.000 bourses d'immersion, 12.000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi, 500.000 chèques formation complémentaires dédiés à la formation en langues, et 800 formations en immersion à l'étranger grâce au programme de l'AWEX.

Nous devons nous organiser pour profiter de ces mesures. Outre les contacts avec l'enseignement, je suggère que soient explorées les possibilités d'action avec les entreprises étrangères établies dans la province, notamment flamandes et américaines.

Je pense aussi qu'il faut pouvoir profiter des opportunités offertes par les Cantons de l'Est et les Länders allemands qui sont nos partenaires dans la Grande Région. Je le disais d'emblée, la langue du voisin doit être prioritaire. Connaître l'allemand par exemple, c'est s'ouvrir à une culture fabuleuse, c'est se donner de réelles perspectives professionnelles au moment où cette langue acquiert un statut majeur en Europe.

L'inventaire des initiatives déjà en cours peut être un point de départ intéressant. Une fois encore, le réseau et la transversalité seront les maîtres-mots si nous voulons réussir.

C. Des outils au service de cette ouverture

On le sait, dans les régions rurales, l'animation culturelle est le fait de multiples associations de petite taille ou de structures de taille moyenne. Elle est aussi le fait de créateurs dont les moyens matériels sont limités. Il convient de les aider à se développer y compris dans une dimension plus universelle. Des services s'y emploient déjà. Je pense à l'exemple du Service du Livre Luxembourgeois, que j'ai déjà cité, qui participe à des foires à l'étranger.

Il pourrait être utile de favoriser l'accès de nos structures et créateurs aux programmes européens que j'ai cités dans la première partie de ma Mercuriale. Cet accès est compliqué, lourd en investissement administratif. Des préfinancements sont souvent requis, tant est long le parcours qui permet finalement la liquidation des aides. Mettre sur pied au travers de nos divers organismes - Province, IDELUX, Chambre de Commerce – une équipe technique capable de gérer ces aspects très utilitaires mais pourtant fondamentaux serait - j'en suis convaincu - particulièrement utile. Trouver le moyen d'assurer les préfinancements requis afin d'éviter de dramatiques problèmes de trésorerie s'inscrit dans cette perspective.

Dans le même ordre d'idée, pourquoi ne pas envisager des missions culturelles à l'étranger, à l'instar des missions économiques ? Pourquoi le cas échéant ne pas jumeler les deux ? La préparation professionnelle de tels déplacements pourrait être efficace pour nos artistes. Les opportunités récentes ouvertes par la Province avec la Chine par exemple, voire aussi avec le Bénin, méritent à cet égard plus qu'une attention distraite.

Là encore, le savoir-faire de nos différentes institutions dans d'autres domaines, notamment économique, pourrait être mis à contribution car les méthodologies sont pour partie transposables.

3. TV Lux : nouvel espace d'expression

TV Lux, je le rappelais il y a quelques instants, a conquis sa place dans le paysage luxembourgeois. Les équipes se sont étoffées, les talents s'affirment, la cohésion s'installe.

Le nouveau journal télévisé intitulé « C'est aujourd'hui... », fruit d'un travail collectif qui mérite le respect, est l'illustration de cet état d'esprit. En outre, les finances sont, pour le moment en tout cas, sous contrôle.

Le moment est venu de doter notre télévision de proximité des locaux qui lui permettront d'assurer son déploiement dans de bonnes conditions. Une fois encore, cet objectif ne peut se concevoir qu'au travers d'un réseau et en élargissant la perspective. Il convient de voir avec d'autres comment cet outil peut servir à rencontrer d'autres besoins. Une Commission interne à notre télévision de proximité a tracé les premières ébauches de ce qui pourrait être nécessaire. Je compte prochainement nouer les contacts avec ceux qui pourraient être intéressés par ce projet. L'aboutissement de celui-ci ne sera possible qu'au travers, je le répète, d'un partenariat intellectuel et financier solide.

Je souhaite enfin, s'agissant de la construction d'un nouvel immeuble, que celui-ci fasse l'objet d'un parti pris esthétique alliant authenticité et modernité. J'avais évoqué en son temps la possibilité de faire appel au bois, matériau particulièrement évocateur dans notre territoire.

4. Une autre dimension ?

L'année dernière, dans un chapitre de mon discours de rentrée intitulé « La culture ou la part du rêve », je disais notamment : « Je rêve ... d'un grand projet culturel pour le Luxembourg, à l'instar par exemple de la « Fondation Gianada » de Martigny en Suisse. Ce serait un lieu habité par l'esprit, de niveau international, dédié aux arts ou à l'œuvre d'un homme ou d'une femme, aux rencontres littéraires, musicales, aux expositions de qualité. Ce lieu nous ouvrirait les yeux sur le monde et le monde nous regarderait autrement. Ce serait une référence autour de laquelle un développement économique et touristique se construirait. C'est ma part d'utopie. Je sais qu'elle est possible. Du rêve à la réalité, il suffit souvent que passent l'enthousiasme et la volonté de quelques-uns ».

Au cours des mois écoulés, j'ai pu évoquer cette idée lors de discussions fortuites, informelles et fécondes avec le Bourgmestre d'Arlon Guy LARCIER. Arlon présente l'incontestable avantage, à l'instar de Martigny d'ailleurs, d'être sur une voie de communication particulièrement dense, et de se développer dans un environnement international créatif.

Les derniers développements économiques, tels l'implantation d'IKEA ou la rénovation de la caserne Callemeyn, en sont des signes tangibles. L'implantation de l'Université de Liège à Arlon, en liaison avec les Universités de Luxembourg et de Nancy, en est une autre illustration.

L'aménagement de la Place Léopold, l'ancien Palais de Justice, l'Hôtel du Nord dont la Ville est propriétaire, la proximité des Musées gallo-romain et Gaspard sont autant d'éléments qui pourraient constituer les bases physiques d'un projet culturel d'envergure.

La Ville d'Arlon pourrait ainsi être l'ossature d'un réseau à constituer pour concrétiser un pôle d'excellence culturelle d'envergure internationale. Je n'y vois que des avantages pour le rayonnement de notre territoire, pour son attractivité en termes culturels évidemment mais aussi universitaires et économiques.

L'exemple de la « Fondation Gianada » à Martigny, j'y reviens, montre qu'une petite ville peut attirer à elle des dizaines de milliers de visiteurs. Outre l'évidente opportunité pour la Ville à tous les points de vue, un tel pôle serait un élément d'attractivité qui permettrait de consolider l'avenir.

Il appartient évidemment aux Arlonais de décider si une approche culturelle pour la rénovation du Centre est intéressante pour la ville. Le Bourgmestre a déjà dit dans la presse, sauf erreur de ma part, son intérêt pour un développement culturel dans le périmètre de la Place Léopold.

5. De la culture à l'enseignement supérieur

L'importance d'un développement culturel exemplaire se justifie encore dans le Luxembourg si notre province entend conserver, et mieux encore accroître, un enseignement supérieur de qualité. Nous devons être de ce point de vue à la hauteur des défis qui nous attendent. L'Université de Liège a fait l'effort d'investir dans un Département en Sciences et Gestion de l'Environnement à Arlon. L'UCL et l'ULg sont d'accord pour travailler ensemble au maintien et au développement d'un enseignement

supérieur de qualité dans le Luxembourg. Les Recteurs Bernard RENTIER de l'ULg et Bernard COULIE de l'UCL exposeront leurs intentions dans un prochain communiqué commun.

Cette perspective est enthousiasmante pour le Luxembourg, elle sert en outre d'une manière remarquable l'intérêt général. Elle s'inscrit enfin d'une manière lumineuse dans la philosophie Luxembourg 2010.

Il nous appartiendra pour cette raison aux uns et aux autres de veiller à ce que les étudiants qui feront confiance à notre enseignement supérieur trouvent chez nous l'offre culturelle adéquate.

CONCLUSION

Albert Camus a écrit : « Séparer la culture du travail : le péché social par excellence. »

Et si au cours de ce siècle, l'économie de l'immatériel permettait l'abolition de cette césure ?

L'économie de l'immatériel se fonde sur la créativité, l'innovation, l'imagination qui sont précisément au cœur de toute œuvre culturelle.

Il faut saisir cette opportunité en nous y préparant individuellement, mais aussi collectivement.

Le Luxembourg, contrairement à l'image que l'on s'en fait souvent à l'extérieur, présente aujourd'hui une offre culturelle riche et diversifiée.

Notre devoir commun est de l'épanouir encore, en la rendant accessible à tous, en encourageant nos organisateurs, nos créateurs. Ils sont le sel de notre terre.